



Commission Régionale Football Loisirs

SAISON 2026/2027

PROCÈS-VERBAL N°03

Réunion du : **Mercredi 16 septembre 2026 (en visio conférence)**

Animateur : M. AUVITU

Présents : MM. DRUARD – GUILLAUME - ELLIBINIAN, LE CAVIL, WODKOWSKI.

Excusé : Mme GOFFAUX

INFORMATIONS GENERALES

Nouvelle Appellation des championnats Loisirs :

- **Francilien Loisirs – Lundi**
- **Francilien Loisirs – Samedi**

Suivi des calendriers du lundi soir et du samedi matin

Les calendriers du lundi soir et du samedi matin sont actualisés jusqu'au **30 novembre 2026 inclus**. Les équipes sont invitées à vérifier les dates, horaires et terrains de leurs rencontres et à signaler toute anomalie au service Compétitions. Cette programmation leur permet d'anticiper leurs déplacements et la mobilisation de leurs joueurs.

Pour le lundi soir, les calendriers reposent sur une trame de 12 équipes, alors que les poules en comptent 10 ou 11. Les journées sans adversaire qui en résultent permettent de dégager ponctuellement des créneaux pour accueillir d'autres rencontres.

Attribution et partage des créneaux

La Commission rappelle que les créneaux partagés mis à disposition par la Commission doivent être utilisés **en alternance**. Lorsque le créneau revient à l'une des équipes, l'autre ne peut pas demander un terrain supplémentaire pour ce seul motif. Ce principe garantit une répartition équitable des équipements disponibles.

Cette précision est valable pour le lundi soir et le samedi matin.

Les affectations de NIKE FC et de Pitray-Olier ont été inversées : **NIKE FC est désormais affecté le lundi à 19 h à l'Île-de-Puteaux**, en alternance avec **ASC BNPP**, tandis que **Pitray-Olier est affecté à 21 h à Carpentier**.

Suivi des licences

Une vérification des licences validées sera réalisée pour les équipes du lundi soir suivantes : **Ellipse, Étudiants Dynamiques, ISL United, Supporters du Stade Malherbe de Caen, Télécom Recherche, La Faise et Panthéon FC**. Elle permettra de s'assurer que chacune dispose d'un effectif suffisant pour débiter le championnat.

La Commission rappelle que les équipes ne pouvant aligner un nombre suffisant de joueurs **licenciés et qualifiés** auront **match perdu pour les rencontres concernées**. Les clubs sont donc invités à finaliser leurs démarches suffisamment tôt pour permettre la participation de leur équipe et de leurs joueurs.

Suivi des cotisations terrains auprès du GCSP

La Commission a fait le point des clubs n'ayant pas acquitté leur cotisation relative à la mise à disposition d'un terrain. Une information sera communiquée individuellement à chaque club concerné pour qu'ils régularisent au plus tard le 30/09/2026.

Charte du fair-play

Les équipes du lundi soir et du samedi matin n'ayant pas encore retourné leur document seront relancées, avec une échéance fixée au **30 septembre 2026**.

Les responsables d'équipe sont invités à en partager le contenu avec leurs joueurs afin que les engagements de respect et de fair-play soient connus de tous.

À compter de la 3e journée, une pénalité d'un point sera appliquée aux équipes n'ayant pas retourné leur charte signée.

CHAMPIONNAT DU LUNDI SOIR

Mutualisation des terrains et accueil des équipes Sans Stade Fixe

En **poule A**, les équipes bénéficiant d'un créneau attribué par la Commission le **Groupe des Clubs Supporters Parisiens (GCSP)** disputeront leurs rencontres aller et retour contre le **Red Star** au stade Marville n° 1 à Saint-Denis.

En **poule B**, le même principe s'applique aux rencontres contre le **FC Alfortville**, qui se dérouleront sur le terrain d'Alfortville pour les équipes bénéficiant d'un créneau attribué par la Commission.

Soum de Vanves conserve toutefois sa rencontre à domicile à Vanves, cette organisation ne mobilisant pas de créneau parisien à mutualiser.

Ces dispositions permettent de libérer des terrains parisiens au bénéfice d'autres rencontres, notamment celles des équipes **Sans Stade Fixe (SSF)**.

Les attributions temporaires concernant **ESC 15e, Paris XIV FC et CAN Mines** sont établies jusqu'au **30 novembre 2026 inclus**. Leurs rencontres sont programmées, selon les disponibilités, sur les créneaux des équipes exemptes.

En conséquence, l'absence de rencontre pour une équipe ne signifie pas que son terrain est libre. **Toute organisation d'un match amical doit être précédée d'une vérification du calendrier officiel**, notamment des affectations des équipes SSF.

852929 – ANCIENS ESCP FOOT Poule C

Contraintes professionnelles et rencontres programmées à 19 h

La Commission a examiné la demande de **ESCP Foot** (poule C) concernant les rencontres programmées à 19 h.

Tout en prenant en compte les difficultés professionnelles signalées, la Commission ne retient pas la demande de modification. Celle-ci concerne **deux rencontres sur les dix-huit programmées** et doit être appréciée au regard de la disponibilité limitée des terrains et de l'équité entre les équipes, qui peuvent rencontrer des contraintes similaires.

L'équipe est invitée à anticiper son organisation pour ces deux rencontres afin de prévenir les forfaits. **La programmation actuelle est maintenue.**

CHAMPIONNAT DU SAMEDI MATIN

FOOT A 7

La Commission prépare les deux premières journées de foot à 7, prévues les **lundis 19 et 26 octobre 2026**, pendant les vacances de la Toussaint. Cette initiative se déclinera sur les vacances de février et de Printemps. Les modalités d'inscription, le format sportif et les besoins d'encadrement seront précisés avant l'ouverture des inscriptions.

Afin d'élargir les lieux de pratique au-delà de Paris, un appel à candidatures sera lancé auprès des clubs du 92, 93 et 94, susceptibles d'accueillir ces journées à **Chaville, Sèvres, Alfortville, Bourg-la-Reine, Joinville et Colombes**.

Le recensement des installations disponibles permettra de confirmer les sites d'accueil et d'adapter l'organisation aux capacités des clubs volontaires. Les informations pratiques seront ensuite communiquées aux équipes.